

**SOUDAN**

**La Cour pénale internationale doit pouvoir juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité**

*Index AI : AFR 54/015/2005*

*ÉFAI*

Mardi 1er février 2005

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de sécurité doit immédiatement soumettre la situation au Soudan à la Cour pénale internationale, maintenant que la commission d'enquête des Nations unies a rendu ses conclusions. Les États-Unis, la Chine et la Russie en particulier, doivent laisser de côté les réserves émises lors de la ratification par ces États du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, pour que justice puisse être rendue à la population soudanaise.

« *Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour sont aussi graves qu'un génocide* », a déclaré Claudio Cordone, directeur général à Amnesty International, Programmes régionaux, réagissant aux conclusions de l'enquête. La commission, composée de cinq membres, avait été mise en place par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour enquêter sur la situation des droits humains dans la région du Darfour au Soudan.

Amnesty International appelle le Conseil de sécurité des Nations unies à soumettre à la juridiction de la Cour pénale internationale la situation au Soudan, mais également à soutenir une stratégie globale et à long terme visant à conduire devant la justice tous les auteurs présumés des crimes commis. Amnesty International demande également à la Chine et à la Russie d'arrêter d'armer les tueurs et de permettre l'élargissement au gouvernement du Soudan de l'embargo existant sur les armes à destination du Darfour.

En septembre, une délégation d'Amnesty International menée par Irene Khan, secrétaire générale de l'organisation, a recueilli un certain nombre de récits d'atrocités auprès de personnes déplacées se trouvant dans des camps et des villages de l'ouest du Darfour ainsi qu'à Nyala, dans le sud du Darfour. L'organisation a rassemblé avec le temps un grand nombre d'informations établissant l'existence d'une politique bien établie de violations des droits

humains – incluant des crimes de guerre et crimes contre l'humanité – perpétrés dans le cadre de conflits internes au Soudan.

Amnesty International avait appelé à la mise en place d'une commission d'enquête des Nations unies et salue donc le rapport de la commission ; il s'agit maintenant d'agir à partir des conclusions établies. ●

**Le rapport d'Amnesty International le plus récent sur le sujet Soudan : *Qui répondra des crimes commis ?* peut être consulté sur le site <http://web.amnesty.org/library/index/FRA.AFR540062005>**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**